





DATE AFFICHAGE HALL: 19 novembre 2024

L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE VALLEE SUD - GRAND PARIS vous informe, conformément aux dispositions de l'article L.443-11-IV et l'article R.443-12 du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à la vente de logements sociaux, de la mise vente du bien suivant :

CLAMART (92140)

3 Allée Dewoitine (Trivaux 1)

Appartement - 3 Pièces - 2ème étage

Référence Logement 02000-00023-00002-03082

Lot n°37 - Superficie Carrez : 61 m² PRIX DE REFERENCE : 221 900 €



Année de construction : **1964** Copropriété de **120** lots principaux

Application différée du statut de la copropriété*

*Décret n°2021-1534 du 26 novembre 2021

Estimation de la Taxe Foncière ANNEE 2023 : 900 €

Quote-part annuelle des charges courantes du budget prévisionnel ANNEE 2024 : 2 660 €

DPE : Consommation énergétique (D) / GES (D)
Chauffage et production d'eau chaude : Collectif Gaz
Descriptif :

Un appartement (n°3082) situé au deuxième étage sans ascenseur, porte à droite, comprenant : une entrée, un séjour, une cuisine, un dégagement, deux chambres, deux placards, une salle d'eau, un toilette, un cellier, un débarras et un balcon. Une cave en sous-sol est rattachée au logement.

MODALITES DE VISITES ET DE REMISE DES OFFRES D'ACHAT

Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant Christina MARKOVIC, chargée des ventes au 06 77 24 15 44 ou par mail à l'adresse suivante : christina.markovic@transactif-immobilier.fr

Délais de remise des offres ** : AU PLUS TARD LE 19 décembre 2024 (Date de parution de la dernière publicité légale + 1 Mois)

Modalités de remise des offres ** : Dossier de candidature complet par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen

Offre et prix soumis à condition de ressources

Honoraires d'agence à la charge du Vendeur et Frais de notaire en sus à la charge de l'Acquéreur

** Les délais de remise des offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH